

INTRODUCTION.

L'eau est une ressource vitale pour l'humanité et son importance croît quotidiennement à travers le monde. L'eau est devenue une ressource précieuse et tant convoitée par l'homme. Eprouvant les affres de la soif après un atterrissage en catastrophe dans le Ténéré, Antoine de SAINT-EXUPERY exprima dans " Terre des Hommes " ce que l'eau représente d'essentiel. Il écrivait : " L'eau ! Tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie !... Tu es la plus grande richesse qui soit au monde et tu es aussi la plus délicate ". A travers son affirmation, le héros a mis en évidence la place prépondérante que tient l'eau au sein de l'humanité.

Ces dernières décennies, l'eau se fait rare et plus particulièrement dans le continent africain avec l'explosion sans cesse croissante de la demande. Aujourd'hui, plus de 300 millions d'africains n'ont pas accès à l'eau potable et dont la majorité se trouve en Afrique subsaharienne et en 2010, dix sept pays du continent africain manqueront d'eau¹. L'accès à l'eau en quantité suffisante et disponible pour le développement socioéconomique, pour l'agriculture et l'élevage, nécessaire pour la santé, et pour de très nombreuses populations de l'Afrique reste encore un défi journalier.

La gouvernance et la gestion des ressources en eau dans les pays de l'Afrique subsaharienne qui disposent des cours d'eau importants comme le fleuve du Sénégal, le Bassin du Lac Tchad, le Haute Volta et le fleuve Niger ; constituent sans nul doute un enjeu politique, économique et social majeur que les gouvernements et les institutions internationales considèrent comme prioritaire. Le fleuve du Niger, un des grands fleuves du continent africain regorge des énormes potentialités et considéré comme un don du ciel par les riverains et plus particulièrement pour les pays du Sahel.

Dans cette région aux confins du désert où chaque point d'eau constitue une source de vie, le fleuve Niger fait vivre plusieurs millions de vies humaines et animales mais également la nature (faune et flore). Mais actuellement, le fleuve n'apporte pas aux hommes tout ce qu'ils pourraient en attendre. L'utilisation du fleuve, la répartition de ses ressources et sa préservation, provoquent néanmoins bien des tensions et des contradictions au niveau des pays riverains. Les inégalités d'accès à l'eau, par catégories sociales, entre zones urbaines et rurales, les prélèvements ou les retenues, toujours suspectés de se faire au détriment d'autres utilisateurs (amont et aval) ; les demandes d'infrastructures et les atteintes à l'environnement imputées aux grands équipements hydrauliques ne font qu'aviver des préoccupations nouvelles.

¹Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité in Rapport banque mondiale sur le développement humain 2006, p.136.

Par ailleurs, les importantes questions concernant l'écologie, les rejets polluants de l'agriculture ou de l'industrie, l'assainissement, le recyclage des eaux usées, la lutte contre le gaspillage, l'ensablement des cours d'eau et leur envahissement par des plantes parasites, la désertification ainsi que la déforestation des rives font que le fleuve se trouve fortement menacé. Et bon an mal an, plusieurs pays riverains du fleuve Niger se trouvent classer parmi les plus pauvres du monde².

Le rapport de la banque mondiale montre que les indicateurs du développement humain (accès à l'eau potable, accès aux soins de base etc....) dans la majorité des pays riverains du fleuve Niger restent toujours au rouge. La présence du fleuve Niger dans la région se heurte ainsi à des problèmes et parfois même en crée, fait qui peut influencer d'une manière négative sur la rentabilisation des ressources et des potentialités du fleuve qui est loin d'être mise en valeur à son optimum pour assurer le développement socioéconomique de la région.

Ainsi, traiter les enjeux géopolitiques du fleuve Niger est à la fois délicat et complexe. Délicat dans la mesure où le thème touche un vaste domaine, notamment l'économie (l'agriculture, l'élevage, etc.), l'écologie, l'environnement et le social. Sa complexité réside sur le caractère transfrontalier du fleuve Niger qui est partagé par neuf Etats regroupés au sein de l'Autorité du Bassin Niger (ABN) : Bénin, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad. Cependant, traiter ce thème est indispensable car, prévenir et résoudre d'une manière rationnelle les problèmes liés à l'exploitation du fleuve Niger devraient être une des priorités des dirigeants des pays riverains et ce, dans leur participation à l'atteinte de l'objectif du millénaire pour le développement qui est de réduire de 50% d'ici à 2015 du nombre des femmes, des hommes et des enfants qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Le présent mémoire se propose alors d'analyser les problématiques liées autour de la mise en valeur des ressources du fleuve Niger par l'ABN. Et à cet effet, il essaiera de mettre en évidence dans quelles mesures les enjeux géopolitiques relatifs à la mise en valeur des ressources du fleuve Niger influent sur le développement socioéconomique et la stabilité des pays riverains. A cet égard, ce mémoire comporte trois volets principaux qui consistent à :

- présenter le fleuve Niger et son importance dans la région ;
- démontrer que les problématiques autour du fleuve Niger sont réelles et constituent à terme des menaces certaines pour les pays riverains ; et
- discuter sur l'avenir du fleuve Niger et répondre à certaines questions liées à la mise en valeur des ressources du fleuve Niger afin d'apporter des recommandations idoines pour que les ressources et les potentialités du fleuve Niger puissent être une source de coopération et de concorde régionale ; et plus particulièrement entre les pays membres de l'ABN.

² Plan Quinquennal d'Action de l'ABN (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

I - CONSIDERATIONS GENERALES.

Dans l'histoire de l'humanité, les activités humaines reposent sur l'utilisation de l'eau et avec le temps certaines habitudes ont changé mais d'autres restent les mêmes. Aujourd'hui comme par le passé, les hommes utilisent principalement l'eau pour l'agriculture (irrigation, arrosage des cultures etc.). Cependant depuis le début du XX^e siècle, l'utilisation de l'eau pour les industries, les activités agricoles et les municipalités à travers l'urbanisation compte tenu de la pression démographique s'accroît au fil des années. L'humanité utilise davantage d'eau et les pays riverains du fleuve Niger n'ont pas échappé à cette situation et dont les impacts se reflètent sur l'environnement du fleuve Niger.

Eu égard à cette utilisation d'eau sans cesse en augmentation, deux courants de pensées divergent notamment celui de Bob Marley qui affirmait de son vivant que : « Tu ne manqueras pas d'eau jusqu'à ce que ton puits s'assèche » et le proverbe amérindien qui dit que : « La grenouille ne boit pas l'eau de l'étang dans lequel elle vit ». L'un met en exergue l'exploitation des ressources jusqu'à son épuisement tandis que l'autre préconise la préservation de celles-ci. En filigrane, il est permis d'avancer que les enjeux d'un cours d'eau sont fortement liés à la mise en valeur de ses ressources par les usagers.

Actuellement, le fleuve Niger est fortement menacé à travers la pléthore d'activités entreprises par les populations riveraines dont la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté et s'accroche bon an mal an à l'exploitation du fleuve pour survivre³. Il convient alors d'étudier les potentialités et l'environnement institutionnel du fleuve Niger afin d'estimer le rôle qu'il joue sur le développement socio-économique des pays membres de l'ABN.

1.1. APERCU DU FLEUVE.

Le fleuve Niger est le 3^e des grands fleuves d'Afrique après le Nil et le Congo et est le 9^{ème} du monde. Long d'environ 4200 Km, il arrose 9 États regroupés au sein de l'ABN : Bénin, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.

1.1.1. Caractéristiques du fleuve.

Le fleuve Niger couvre une superficie de l'ordre de 2.100.000 Km², soit un tiers de la superficie totale de la sous-région ouest africaine. Le fleuve prend sa source dans les montagnes du Fouta Djallon en Guinée et se déverse dans l'Océan Atlantique par les multiples bras de son delta. Chaque année, le fleuve Niger déverse dans l'Océan Atlantique 180 milliards de m³ d'eau⁴ dont une partie pourrait être utilisée pour le développement économique et social de son bassin.

³ Plan Quinquennal d'Action de l'ABN (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

⁴ abn.html.

Son bassin actif couvre globalement une superficie totale de près de 1 471 000 km² repartis entre neuf pays selon les proportions approximatives suivantes : Bénin (2,5%), Burkina Faso (3,9%), Cameroun (4,4%), Côte d'Ivoire (1,2 %), Guinée (4,6 %), Mali (30,3 %), Niger (23,8 %), Nigeria (28,3 %) et Tchad (1,0 %) comme le montre la carte présentée en annexe 1.

Le fleuve est caractérisé par une forte pression démographique. Une population estimée à près de 106 millions d'habitants (estimation en 2000) avec un taux annuel de 3,18 %, tire ses revenus des ressources du bassin et elle est appelée à doubler à l'horizon 2020⁵ si la tendance de la croissance démographique actuelle persistait. Le bassin du Niger est donc l'un des foyers de peuplement le plus important en Afrique de l'Ouest ; et à lui seul, le bassin héberge 42% de la population Ouest africaine vivant dans des situations climatiques très contrastées.

1.1.2. Situation climatique.

Le Bassin du Niger s'étale sur quatre zones climatiques à savoir :

- la zone guinéenne (humide à très humide) qui est située au bord du Golfe de Guinée (le Delta maritime du Niger), et est caractérisée par une pluviométrie annuelle de 2000 mm à 4000 mm. Le couvert végétal naturel comprend au sud du Delta des forêts marécageuses de palétuviers et au nord des forêts humides dont il reste peu de traces tant elles ont été défrichées pour les besoins de l'agriculture et de l'énergie. C'est la zone d'exploitation forestière et de culture de cacao, de café et de palmier à huile.

- la zone soudano (semi- humide) se subdivise en deux sous-zones :

- la sous-zone soudano-guinéenne qui est caractérisée par une pluviométrie annuelle comprise entre 1000 mm et 1800 mm, et une saison sèche de moins de 5 mois. Le couvert végétal naturel est une forêt tropicale très sensible aux feux de brousse.

Elle se rencontre en Guinée sur les plateaux du Fouta Djallon, au Mali sur les hauts bassins du Niger, du Sankarani et du Bani, au Nigeria le long des vallées de la Benoué et du Niger jusqu'à la hauteur de Kaindji ainsi qu'au Cameroun le long de la Benoué. Les cultures traditionnelles dans la sous-zone sont le riz, le fonio et le maïs. Les forêts tropicales disparaissent progressivement sous l'action des feux de brousse et ne subsistent plus que sous la forme de forêts galeries le long des cours d'eau.

- La sous-zone soudano-sahélienne qui est caractérisée par une pluviométrie annuelle variant entre 750 mm et 1000 mm avec une saison sèche de 8 mois au moins. Le couvert végétal est composé de graminées et de taches de forêts d'arbustes rabougris résistants aux feux de brousse.

⁵ Abn.html et Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

Les cultures vivrières les plus pratiquées sont le mil/sorgho, le maïs et l'igname. L'élevage est aussi une activité importante dans la sous-zone qui couvre d'Est à l'Ouest ; le nord du Nigeria en amont de Kaindji; la portion béninoise du bassin; le Sud-ouest du Niger; le centre du Mali de l'aval de Bamako jusqu'à l'entrée dans le Delta Intérieur.

- La zone sahélienne couvre le centre du Niger, la portion burkinabé du bassin et la boucle du Niger au Mali où la pluviométrie annuelle varie de 200 mm au Nord à 750 mm au Sud. La saison sèche dure 8 à 9 mois et l'hivernage est fait d'averses violentes suivies de périodes sèches et d'intenses évaporations.

Toutes les cultures pratiquées sont faites dans des conditions aléatoires en raison de l'irrégularité des pluies et de l'intensité de l'évaporation. L'élevage bovin est l'activité principale bien que handicapé par la rareté des pâturages et des points d'eau.

- La zone saharienne comprend la portion du bassin située en Algérie, dans le Nord du Mali et du Niger au-delà de la boucle du fleuve et concerne toute la portion aride du bassin, là où la pluviométrie annuelle ne dépasse jamais 200 mm. La vie n'est possible que dans les oasis.

La zone spécifique de la vallée du fleuve Niger, notamment dans sa traversée des zones soudaniennes et sahéliennes, constitue une zone écologique particulière en raison de la présence permanente de l'eau. Le Delta Intérieur du Niger est une succession de milieux humides spécifiques, servant de refuge à la faune, à la flore et à l'homme lui-même en période d'extrême sécheresse.

1.1.3. Situation hydro- pluviométrique.

De par son réseau hydrographique, le cours du fleuve Niger peut être divisé en quatre grands sous-systèmes géographiques distincts à savoir :

- le Haut Niger (de la source jusqu'à Ségou) et le Bani (jusqu'à Douna) qui s'alimente à partir des plateaux de Guinée ;
- la Cuvette Lacustre ou delta intérieur (de Ségou à Tossaye) est caractérisée par sa faible pente et l'évapotranspiration trop forte, elle abrite trois sites RAMSAR : Walado Debo, Lac Horon et la plaine de Séri ;
- le Niger Moyen (de Tossaye à Malanville) ne reçoit aucun affluent et le débit diminue en raison des pertes diverses jusqu'à la confluence avec les affluents rive droite en provenance du Burkina Faso et du Bénin ;
- le Niger Inférieur (sur les territoires du Nigéria et du Cameroun) constitue la zone la plus humide du bassin (zone soudanienne à guinéenne).

Les écoulements dans les différents tronçons du cours principal du Niger au cours d'une année hydrologique allant de Juin à Mai de l'année suivante, sont caractérisés par :

- des crues bien marquées à Koulikoro en Septembre-Octobre ;

- des crues amorties et étalées dans le Delta intérieur (Octobre-Novembre) avec d'importantes pertes par évaporation et infiltration ;
- des crues restituées par le Delta et influencées par les apports des affluents rive droite nigéro-burkinabè et béninois mais qui n'atteignent pas le niveau observé Koulikoro (Septembre et Octobre : crues locales et Décembre-Janvier voire Février : Crues soudaniennes) ;
- crues maximales sont observées dans le " Niger Inférieur " grâce aux apports notamment de la Bénoué.

Le changement climatique caractérisé surtout par la diminution de 20 à 25% de la pluviométrie, a conduit à une réduction de 20 à 55% des écoulements de surface⁶, à une diminution du renouvellement des eaux, à un ensablement croissant du fleuve du Niger, à l'abaissement du niveau des nappes d'eau souterraines, et à des érosions hydriques et éoliennes. La baisse généralisée des écoulements est accompagnée des étiages parfois sévères allant jusqu'à l'arrêt des écoulements : cas de Bani à Douna (Mali) en 1983 -1985-1987 et du Niger à Niamey en 1985⁷ et au cours desquelles l'ensemble des Etats membres ont connu de graves famines.

Depuis 1970, la situation pluviométrique est caractérisée par une baisse sensible et généralisée notamment dans la région sahélienne. Le tableau n°1 présenté en annexe 2 illustre la situation des écoulements dans les différentes grandes zones du bassin. En somme, les écoulements enregistrés jusqu'en fin novembre 2002 demeurent globalement proches de la normale avec une faible tendance déficitaire ou excédentaire suivant la zone considérée.

L'hydrologie de l'année 2002 n'a pas donc, un caractère exceptionnel (très humide ou très sèche) comme connu au cours de la plupart des années d'avant 1970. Néanmoins, elle confirme la persistance des perturbations météorologiques et/ou atmosphériques à l'origine du changement climatique qui prend de nos jours, une allure de menace à l'existence humaine en l'occurrence dans le bassin du Niger et qui risque de porter atteinte à ses potentialités.

1.1.4. Potentialités du fleuve.

Avec un potentiel jusque-là peu exploité par les pays riverains, le bassin actif couvre près de 1.500.000 km². Le potentiel hydro-agricole est considérable pour l'ensemble du bassin, mais largement sous-exploité. Une étude du PNUD (1995) a estimé le potentiel actuel des ouvrages existants à près de 700 000 ha mais serait d'au moins 2,5 millions d'ha. En

⁶ abn.html.

⁷ Opcit.

dehors des plaines inondables exploitées traditionnellement sans aménagement (immersion libre, cultures de décrue), ce potentiel hydro-agricole est le plus souvent lié aux aménagements hydroélectriques qui, d'une manière générale, prennent en compte la possibilité d'irriguer des périmètres aménagés.

Le potentiel hydroélectrique du bassin du Niger est estimé à 30 000 Gwh/an⁸. Toutefois, ce potentiel est inégalement réparti le long du fleuve : dans la portion du cours supérieur et moyen, ce potentiel est évalué à 4 000 Gwh/an contre un potentiel de 26 000 Gwh/an dans le cours inférieur du bassin. Les sites hydro-électriques actuellement équipés ont une capacité de production qui représente 20,6% du potentiel⁹, le Nigéria à lui seul fournit 91% de cette production, mais d'autres pays comme le Mali et la Guinée sont en situation de pouvoir améliorer leur production électrique.

En revanche, les autres pays de l'ABN, comme le Burkina, le Niger, le Bénin, déjà importateurs d'électricité verraient leur situation s'aggraver si le potentiel hydroélectrique du bassin était exploité dans le strict cadre des schémas nationaux. D'une manière générale, la portion du Niger Moyen Taoussa à Gaya paraît particulièrement démunie alors que pour sa survie économique et sociale, l'intensification de l'agriculture irriguée est capitale et que cette irrigation nécessite une énergie à un coût raisonnable.

Le fleuve regorge encore d'énormes potentiels hydro-électriques comme il est illustré par la carte présentée en annexe 3, les sites actuellement étudiés sont au nombre de 18 dont les principaux sont en Guinée : Fomi, Kamarato ; au Mali : Kénié, Tossaye, Labezanga ; au Bénin et Niger : Mekrou ; au Cameroun : Chutes d'Atoufi ; au Niger : Kandadji, Site du W ; et au Nigéria : Lokoja, Makurki, Onistha.

Enfin l'éco-tourisme, représente un atout pour l'exploitation des richesses naturelles et la préservation des zones protégées, les réserves et les parcs naturels. L'ensemble du bassin regorge de zones naturelles conservées relativement intactes (paysage, flore et faune sauvages et aspects culturels), à titre d'exemples, le Parc National du Haut Niger (Guinée), le Parc W (Niger), le Kaindji Lake National Park (Nigéria) et le Parc Waza (Cameroun). Cette activité est à l'état embryonnaire mais il est envisagé au niveau du bassin de faire l'inventaire systématique des potentialités pour la mise en valeur des sites touristiques.

Bref, le fleuve joue un rôle fondamental dans la vie humaine, sociale et économique des pays riverains et plus particulièrement pour les pays du Sahel. Il procure les principales ressources alimentaires (poisson, agriculture élevage, etc.), offre des potentialités économiques (énergétique, agricole, touristique...), et permet des activités commerciales générateurs de revenus pour les populations des pays membres de l'ABN. A cet effet, les

⁸ Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

⁹ abn.html.

différents Etats riverains du fleuve se sont constitués en Autorité du Bassin du Niger en vue de préserver et de sauvegarder les ressources et les potentialités du fleuve.

1.2. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU FLEUVE.

1.2.1. Institutions gouvernementales.

Au niveau des pays riverains du fleuve, plusieurs ministères et des centres de recherche et chacun en ce qui les concerne s'intéresse aux menaces qui pèsent sur le fleuve du Niger. L'idée de création d'un organisme public chargé de promouvoir la mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Niger, remonte à l'époque coloniale au début des années 1950 avec la création à Bamako, de la Mission d'Etude et d'Aménagement du Niger (MEAN).

Et actuellement au niveau de chaque pays membre de l'ABN, plusieurs départements gouvernementaux ont un lien direct avec l'exploitation du fleuve (environnement, eaux et forêts, agriculture, élevage, pêche, transport, énergie etc.). Néanmoins, leurs apports quant à la lutte face aux menaces qui hantent l'environnement physique du fleuve laisse encore à désirer par rapport à ceux entrepris par les organisations et les associations travaillant dans le secteur de l'eau.

1.2.2. Organisations et associations relatives au fleuve.

La MEAN a disparu avec les indépendances des années 1960. Les Etats riverains ont alors adopté en octobre 1963, « l'Acte de Niamey » relatif à la navigation et à la coopération économique, acte à travers lequel ils reconnaissent le caractère international du fleuve et la nécessité d'établir une réglementation commune devant régir l'utilisation des ressources du fleuve Niger.

En novembre 1964, ces Etats ont créé la « Commission du Fleuve Niger (CFN) » dont le but était " d'encourager, de promouvoir et de coordonner les études et les programmes relatifs aux travaux de mise en valeur des ressources du bassin ". Après dix-sept années de coopération sans grande satisfaction des attentes et avec l'encouragement des donateurs, les Etats membres ont décidé de remplacer la CFN par l'ABN dont les statuts et les structures permettraient d'accélérer le processus de mise en valeur des ressources du bassin. Les Etats ont décidé de substituer à la CFN, une autre institution dont les attributions vont bien au-delà de celles qui revenaient à la Commission.

C'est ainsi qu'en novembre 1980, est née à Faranah (Guinée), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) avec neuf Etats membres que sont : le Burkina, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, et le Tchad et dont le siège est à Niamey (République du Niger). A sa création l'ABN a suscité de l'enthousiasme chez les responsables politiques nationaux ainsi que chez les cadres du Secrétariat Exécutif.

L'ABN, une organisation intergouvernementale a pour mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans

tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources notamment sur les plans de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie. Plusieurs organisations internationales (PNUD, FAO, WWF, UE...), des associations régionales et locales travaillent avec l'ABN. Ses objectifs à travers la Convention révisée de 1987 visent à :

- harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;
- planifier le développement du bassin en élaborant un Plan de développement intégré du bassin ;
- concevoir, réaliser, exploiter et entretenir des ouvrages et des projets communs.

Les grandes ambitions de l'ABN ont obligé les Etats membres à accepter le renforcement du secrétariat exécutif ainsi qu'une plus grande implication des services nationaux aux activités de l'ABN. Désormais le Conseil des Ministres était une rencontre de Ministres et non de leurs représentants, et pour la première fois ; la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été instituée. L'ABN a également été accueillie favorablement par la majorité des bailleurs de fonds et des organismes d'assistance technique.

L'ABN fonctionne à travers les contributions des Etats membres, une répartition équitable suivant l'art 10, al. 3 de l'ABN. Mais en dépit de cette répartition équitable le Nigéria exerce toujours son influence au sein de l'ABN en tant que puissance régionale du continent. Il est à noter que les appuis des partenaires au développement ne sont pas négligeables au sein de l'ABN.

1.2.3. Aspects juridiques relatifs au fleuve.

Les pays riverains membres de l'ABN ne sont pas en marge des Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à l'eau qui préconisent la réduction de moitié en 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. A travers cet objectif, les pays membres de l'ABN ont mené des études pour règlementer l'exploitation du fleuve Niger. Mais les études réalisées jusqu'ici sont focalisées sur : le suivi hydrologique, l'évaluation de la problématique environnementale, le processus de vision partagée pour le développement durable du bassin, l'audit institutionnel et organisationnel de l'ABN, la contribution à la création et au fonctionnement du réseau des organismes des bassins transfrontaliers.

Les résultats attendus n'ont pas eu d'impacts particuliers sur la mise en valeur des ressources du fleuve par les pays membres de l'ABN. Et les problématiques liées à la mise en valeur des ressources du fleuve Niger se multiplient avec le temps et la majorité des pays membres de l'ABN s'enlise davantage dans la pauvreté.

II - ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DU FLEUVE NIGER.

A la lumière du contexte décrit ci-dessus, les principales problématiques liées au développement du bassin du Niger se trouvent focaliser sur l'environnement physique du bassin. Deux phénomènes sont à noter, une sécheresse endémique qui s'étale depuis trois décennies et qui se traduit par une diminution des ressources en eau et une fragilisation des écosystèmes aquatiques du bassin et une population, en croissance rapide, qui dans sa quête du nécessaire quotidien (survie), agresse plus qu'elle n'exploite les ressources naturelles de base (terres, eaux, faune et flore).

Les principales activités des populations des pays membres de l'ABN reposant sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce etc. sont étroitement liées aux ressources en eaux et à l'environnement humide du bassin. De ce fait, le fleuve est menacé par cette pléthore d'activités qui a des impacts négatifs sur ses ressources, accentuant ainsi la vulnérabilité du fleuve.

Par ailleurs, les dispositions de l'ABN qui préconisent la coopération et la solidarité au niveau des pays membres restent des vœux pieux faute d'absence d'enjeux communs entre les pays membres dont les conséquences entraînent des tensions et/ou des conflits liés à l'exploitation du fleuve entravant de ce fait le développement intégré au niveau de la région. Cette situation est encore aggravée par le déficit juridique de l'ABN qui n'a pas prévu des sanctions pour régler les différends, résolus à l'amiable entre les pays membres¹⁰.

2.1. PLETHORE D'ACTIVITES LIEES A L'EXPLOITATION DU FLEUVE.

Les activités liées au fleuve sont multiples et font vivre une centaine de millions d'habitants. Dans les rives du fleuve Niger, la majorité des gens naissent cultivateurs, éleveurs ou pêcheurs. L'agriculture et l'élevage sont des activités socio-économiques importantes dans tous les pays membres de l'ABN. Plus particulièrement pour les pays sahéliens, en dépit des années de sécheresse, l'élevage représente encore au Mali et au Niger environ 30 % du produit brut du secteur primaire, il contribue pour plus de 15 % dans le PIB national¹¹.

2.1.1. Agriculture.

Le potentiel hydro-agricole est le plus souvent lié aux aménagements hydro électriques, il est actuellement estimé à près de 700 000 ha, mais serait d'au moins 2,5 millions d'ha. Ce potentiel de terres irrigables est concentré dans la partie inférieure du bassin qui appartient à la zone soudano-guinéenne où les conditions du milieu sont très favorables à l'activité agricole.

¹⁰ Art.20 de l'Accord portant création de l'ABN.

¹¹ Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

Les superficies actuellement aménagées sur ce tronçon du fleuve sont d'au moins 250 000 à 300 000 ha¹² avec des systèmes de cultures différents selon qu'on situe au Nord (systèmes extensifs basés sur les cultures pluviales) et au Sud (systèmes extensifs associant cultures de rentes et cultures vivrières). Le potentiel en ressources naturelles de cette partie du bassin se dégrade progressivement avec les défrichements anarchiques et la forte pression démographique qui s'intensifient.

Dans ce secteur d'activité, il faut noter la présence du Mali, qui possède un avantage comparatif réel au regard de son potentiel aménageable, le chiffre de 2 millions d'ha est avancé, mais la superficie objectivement réalisable est de l'ordre de 900 000 ha pour 270 000 ha aménagés pour la culture de riz¹³. Les périmètres aménagés en maîtrise totale à l'office du Niger totalisent environ 70 000 ha pour le riz et 5 000 ha pour la canne à sucre. En plus de ces grands aménagements, le Mali compte des petits périmètres irrigués villageois qui s'étendent sur une superficie de 20 à 30 000 ha entre Mopti, Tombouctou, Gao et Ansongo.

Par ailleurs, en dehors de la Haute Guinée qui recèle d'un bon potentiel d'irrigation en maîtrise totale (70 000 ha au niveau du barrage de FOMI), la partie sahélienne du bassin est relativement moins dotée en ressources naturelles, les systèmes de cultures sont essentiellement basés sur les cultures de décrue sans systèmes de retenue d'eau aux rendements aléatoires et dépendant de la hauteur et de la durée des crues.

2.1.2. Elevage.

Les données concernant l'élevage dans le bassin ne sont pas connues, les statistiques au niveau des Etats sont difficiles à obtenir par bassin versant, le cheptel est évalué souvent pour l'ensemble du pays ou bien les renseignements sont fournis par région administrative. Le bassin comptait en 1989 environ 12 millions de bovins (dont 300 000 bovins en Guinée, 2,25 millions au Mali, 850 000 au Niger et 8,6 millions au Nigeria) ; et de 43 millions ovins/caprins dont 37 millions au Nigeria soit un total de 16,25 millions d'Unité de Bétail Tropical suivant le tableau n°2 présenté en annexe 4.

Même si les chiffres sont beaucoup plus importants au Nigeria, il faut insister sur l'importance de la charge de bétail dans les pays sahéliens dans lesquels la productivité des fourrages est proportionnellement plus faible et où le processus de désertification et la forte pression foncière contribuent à fragiliser les écosystèmes naturels. Durant la saison sèche, la seule région du delta central accueillait en transhumance 1 million de bovins et 2 millions d'ovins/caprins, qui sont en provenance du Mali, mais également des pays voisins, dont le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie.

Ainsi, toute modification du régime du fleuve, donc de l'alternance des niveaux et de la durée des crues ainsi que les étiages, aura des effets importants sur cet élevage. Le

¹² Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

¹³ Opcit.

développement de périmètres irrigués, ces deux dernières décennies, a déjà modifié la disponibilité en pâturages sur différents tronçons du Fleuve Niger. Par ailleurs, la concentration des troupeaux a entraîné en de nombreux endroits une très forte dégradation des pâturages naturels et des ressources pastorales. Et avec la diminution des pâturages et des points d'eau suite aux sécheresses successives, cette tendance s'est accentuée et est à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades.

2.1.3. Pêche.

Le bassin recèle un important potentiel de ressources halieutiques, qui est une activité traditionnelle et généralement pratiquée par des professionnels (ethnies de pêcheurs) ; cependant avec la sécheresse et la diminution des débits, cette activité a tendance à devenir une activité secondaire à côté de l'agriculture et de l'artisanat.

En Haute Guinée, on estime le tonnage pêché à 12 000T/an¹⁴. Les techniques de pêche couramment utilisées et bien qu'interdites sont particulièrement dommageables pour l'environnement et constitue un risque pour la santé humaine : pêche aux plantes toxiques, aux explosifs et aux produits chimiques. La pêche locale est concurrencée par le poisson fumé tiré du Mali.

Au Mali, le poisson pêché provient traditionnellement du Delta intérieur. Avant 1970, on estimait les tonnages à plus de 100 000 T/an¹⁵. Mais actuellement la moyenne annuelle varie entre 70 et 90000 T/an. Les techniques de pêche ne sont pas polluantes, mais la diminution de la taille de poissons fait suite à l'utilisation de filets à mailles trop serrées, qui à leur tour diminue le potentiel et la biodiversité.

Au Niger, la production dont le potentiel était de 20 000T/an en 1969, est estimée annuellement à moins de 4000T/an. Cette chute est imputée à la baisse des débits en amont. Au Nigeria, la production nationale était estimée de 300 000 tonnes en 1992¹⁶. Sur ce total, au moins 30% de la production provenait des plans d'eau situés au niveau des barrages, suite à la politique incitative du gouvernement néanmoins le développement de la pêche est par ailleurs entravé par les pollutions industrielles ou agricoles (métaux lourds et pesticides) et par la prolifération de la jacinthe d'eau. Ainsi, les fonds se comblent, les poissons ne peuvent plus y frayer et les marchés dépérissent au fil du jour.

2.1.4. Navigation.

La navigation constitue une activité importante dans tout le bassin du Niger tant pour le transport de marchandises que pour le transport des hommes. Toutefois, celle-ci est conditionnée par la topographie et la profondeur liées aux débits du fleuve. Pour cette raison,

¹⁴ Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

¹⁵ Ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques du Mali.

¹⁶ Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

elle n'est pas possible tout le long du fleuve et n'est navigable que périodiquement suivant les tronçons.

La navigation est en principe aussi soutenue par les grands barrages dont Sélingué et Kaindji qui ont pour rôle de réguler les débits en période d'étiage en vue de maintenir une côte minimum. Outre une insuffisance de prise en compte de ces normes dans la gestion des lâchers d'eau, l'ensablement de nombreux tronçons a contribué à perturber de manière importante cette activité dans tous les sous bassins et entrave fortement le trafic marchand. Les caravaniers de l'eau assurant la navigation commerciale se plaignent de cette nouvelle situation car il est difficile de remonter le fleuve à cause des îlots de sable.

2.1.5. Ressources minières.

Les cours supérieur et moyen du fleuve Niger ont un bon potentiel en ressources minières (or, diamant). Leur exploitation d'une façon artisanale provoque des dégâts très importants à l'environnement (trous, destruction du couvert végétal, dérivation des cours d'eau, ...). Par ailleurs, l'extraction de sable à l'aide de camions, à proximité des centres urbains contribue à l'érosion des rives et des berges favorisant les inondations durant les grandes crues.

2.1.6. Industries.

Dans les cours supérieur et moyen, les activités industrielles sont à l'échelle encore relativement réduite, mais dans de nombreux cas, elles sont sources de pollution par manque d'installation d'épuration et de contrôle de rejets des effluents dans le fleuve. Celles-ci sont généralement concentrées près des grands centres urbains et agglomérations. Les principales industries recensées sont des briqueteries, des industries agro-alimentaires (laiterie, abattoirs, huileries, savonneries,...), des industries textiles, tanneries, teintureries.

Au Nigeria, plusieurs industries de grande envergure sont installées en bordure du fleuve et rejettent directement sans véritable contrôle ou traitement les effluents industriels dans le fleuve¹⁷. Parmi celle-ci, on peut citer ; Nigérian Sugar Company (Bacita) Premier Brewerier, PLC (Onitsha), Industries pétrochimiques, etc.

Le changement climatique de ces dernières décennies conjugué avec la pléthore d'activités dans le fleuve du Niger ont engendré une dégradation continue du milieu dont les effets se font déjà ressentir sur l'environnement physique du bassin et sa biodiversité.

2.2. DEGRADATION CONTINUE DU MILIEU.

Depuis le début des années 70, le bassin du fleuve Niger est durement frappé par les phénomènes de la sécheresse et de la désertification entraînant une réduction des crues et des étiages très sévères. Les effets conjugués du déficit hydrique prolongé et de la croissance démographique ont favorisé l'érosion des sols. Tout le long du fleuve, le déboisement intensif

¹⁷Plan Quinquennal d'Action (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

pour des fins agricole et énergétique ayant entraîné la déforestation de la région a occasionné l'ensablement du lit du fleuve et constitue de réels dangers pour l'environnement du bassin.

Dans son ensemble, le bassin du fleuve Niger est fortement tributaire des aléas climatiques et a été sérieusement touché par les grandes sécheresses notamment celles de 1968 ; 1973 ; 1982 ; 1985 ; 1990 et 1991. La zone humide, le delta maritime ainsi que la zone côtière du Nigeria sont également dégradées en raison notamment de l'extension des cultures de rente, de la pollution industrielle et de la surexploitation des ressources souterraines et les changements morphologiques. Le fleuve Niger est de plus en plus envahi par les végétaux flottants.

2.2.1. Prolifération des végétaux flottants.

La baisse de la pluviométrie, les sécheresses répétées et les aménagements hydro-agricoles ont engendré la colonisation et l'envahissement des plans d'eau dans le bassin du Niger avec apparition et/ou aggravation de certains phénomènes qui ont tendance à prendre une allure d'un fléau. Les espèces les plus répandues sont la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) et la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*).

Partout dans les villages riverains du fleuve Niger, la jacinthe d'eau est considérée comme une vraie peste et même une malédiction venue du ciel. De façon concrète, elle affecte la biodiversité (compétition avec les plantes locales, diminution du nombre et de la grosseur des poissons); elle se développe à une cadence inhabituelle, susceptible de doubler sa biomasse en quelques jours comme il est présenté sur la photo n° 1 de l'annexe 5.

La prolifération de la jacinthe d'eau affecte l'économie et la survie des populations du fleuve du fait qu'elle envahit les rizières et souvent bloque l'accès par voie d'eau aux marchés publics locaux. La prolifération de ces végétaux flottants menace dangereusement la pêche, l'agriculture irriguée, le fonctionnement des aménagements hydro-agricoles, la navigation par transport fluvial, les installations hydroélectriques (le bon fonctionnement des turbines des barrages) et la santé publique. La jacinthe d'eau constitue un milieu préférentiel de multiplication des vecteurs des maladies hydriques comme le paludisme, la bilharziose, l'onchocercose, le choléra, les diarrhées, le typhoïde, la dysenterie, les hépatites, les amibiases, la poliomyélite et la malaria (larves), etc. qui se développent grâce à la protection qu'offrent les touffes de jacinthe d'eau sur les berges du fleuve.

2.2.2. Pollutions diverses.

Des pollutions d'origine diverse (domestique, agricole, industrielle...) affectent le fleuve Niger. A Niamey, les laveurs utilisent directement le fleuve pour la lessive, voire le lavage et le graissage de véhicules qui amènent des produits chimiques toxiques et de polluants très lourds nuisant à l'écosystème du fleuve.

Par ailleurs en zone rurale, une partie infime de la population utilise des latrines et la majorité font leur besoin sur les rives du fleuve si bien que les déchets et excréta, les

déjections animales constituent des risques potentiels pour la consommation de l'eau. Dans les zones urbaines, les déchets toxiques avec les eaux usées provenant des activités diverses (déchets des hôpitaux et des industries) sont rejetés dans le fleuve sans traitement, en général par des canaux à ciel ouvert. Les engrais et les pesticides au niveau des aménagements hydro-agricoles transportés par les eaux de ruissellement sont sources de la pollution du fleuve et des points d'eau. Ils constituent une pollution très grave pour le fleuve, tant la charge polluante est importante et constituent un danger réel pour la santé humaine.

Les principaux polluants proviennent des eaux usées, domestiques et industrielles. Selon des chiffres officiels, le fleuve Niger, reçoit une bonne partie des 2.000 mètres cubes d'ordures ménagères et 2.200 mètres cubes d'eaux usées que produit quotidiennement Bamako¹⁸. Et pour la seule ville de Niamey, 6.000m³ d'eaux usées¹⁹ étaient rejetées chaque jour dans le fleuve sans aucun traitement comme il est illustré sur la photo n° 2 présentée dans l'annexe 5.

2.2.3. Erosion éolienne et ensablement.

Outre les problèmes de pollution engendrés par les quantités considérables de déchets industriels, hospitaliers et domestiques déversés dans le fleuve Niger, ce fleuve est fortement menacé par l'avancée des dunes dans son lit majeur, l'assèchement des lacs, la dégradation de la végétation. La dégradation de ce fleuve compromet son état d'artère nourricière et principal pourvoyeur en eau d'irrigation pour les pays riverains dont les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La formation des îlots de sable comme il est illustré sur la photo n° 1 de l'annexe 6 provoque le comblement du lit du cours d'eau réduisant ainsi sa capacité de stockage et de drainage. La navigation est également perturbée sur certaines zones du fleuve. Par ailleurs, comme il est montré dans la photo n° 2 présentée en annexe n° 6, l'érosion éolienne provoque l'engloutissement du peu de végétation existante dans les zones concernées. L'exemple le plus cité pour souligner la poussée du sable sur le Niger est celui du village de Djagarabé, situé dans la région de Mopti (600 km environ au nord de Bamako)²⁰. La moitié de ce paisible village a aujourd'hui disparu à cause de l'ensablement et de l'érosion, et une mosquée y a été "engloutie".

2.2.4. Inondations.

Les inondations constituent un phénomène cyclique se produisant dans certaines zones du bassin selon l'importance de la pluviométrie. Les principales victimes sont les gens se trouvant sur les berges du fleuve qui profitent des terrains humides. Les inondations occasionnent le déplacement des populations, des sinistrés, des pertes des biens voire de vies

¹⁸ abn.html.

¹⁹ Opcit.

²⁰ Ministère de l'Environnement du Mali.

humaines. Le fleuve Niger a alors des effets destructeurs pour les populations des pays riverains qui n'ont aucune protection contre ce cataclysme faute d'enjeux communs au sein des pays membres de l'ABN et dont les conséquences sont cruciales pour leur bien être.

2. 3. ABSENCE D'ENJEUX COMMUNS AU SEIN DES PAYS MEMBRES DE L'ABN.

Les dirigeants des pays membres de l'ABN ont chacun leurs programmes et leurs projets de développement respectifs afin de répondre aux aspirations de leur population. Ainsi, la réalisation de différents aménagements (agricoles et énergétiques) s'est beaucoup accélérée au sein des Etats membres de l'ABN afin de parer à la persistance de la sécheresse et à l'avancée du désert observée ces dernières décennies et aussi à la demande sans cesse croissante en énergie des populations.

L'absence d'enjeux communs au niveau des pays membres de l'ABN sur la mise en valeur des ressources du fleuve Niger résulte de la faiblesse de structure de l'ABN dont les impacts sont multiples au sein des pays membres.

2.3.1. Faiblesse de la structure de l'ABN.

L'absence de sanction au sein de l'ABN et l'insuffisance de son budget de fonctionnement restent les principaux handicaps de l'ABN dans l'exercice de ses missions. Il est patent que l'ABN éprouve une certaine difficulté pour gérer ensemble un fleuve de plus de 4000 km dont le bassin actif de 1,5 millions de km² est partagé entre 9 Etats souverains. Cette situation freine les efforts de l'ABN de coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources, de planifier le développement du bassin et de réaliser des ouvrages et projets communs.

L'insuffisance budgétaire rend cette institution dépendante des financements extérieurs qui sont généralement soumis à des conditions limitant ses marges de manœuvre car ce sont les bailleurs de fonds qui choisissent les projets à financer et à réaliser. Par ailleurs, la nature transfrontalière du fleuve se prête difficilement à des formules de gestion commune où chaque Etat puisse identifier clairement des avantages plus importants que ceux qu'il peut obtenir en agissant unilatéralement ou en concevant des formules de collaboration à plus petite échelle comme des coopérations bilatérales entre pays voisins ²¹(Niger/Benin, Nigeria/Niger, Niger/Mali et Guinée et Mali) .

2.3.2. Insuffisance de projets de développement intégré.

Les aménagements agricoles et énergétiques en service ont généralement été planifiés depuis la période coloniale et ont été réalisés sur la base des initiatives individuelles des Etats concernés. Outre les barrages déjà existant au sein des pays membres de l'ABN, dans la plupart des cas, les projets sont conçus au seul niveau national alors que l'objet du barrage

²¹ *Prévenir les risques de conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves en Afrique de l'Ouest*, La revue en science de l'environnement, Vol 5, N°1, Mai 2004.

sur le fleuve doit avoir une portée régionale et engendrer un développement intégré pour les pays riverains selon les dispositions relatives à la création de l'ABN.

Aucun programme de développement intégré n'est envisagé dans la région et sur la soixantaine de sites identifiés et étudiés, une vingtaine ont été déjà aménagées dont les plus importants sont récapitulés dans le tableau n° 3 présenté en annexe 7. Par ailleurs, il a été constaté jusqu'à présent que l'aménagement du fleuve Niger s'est effectué de manière inégale dans les trois grandes zones qui constituent son bassin.

Le Haut Niger, a attiré l'attention des spécialistes depuis la période coloniale. Ainsi, depuis le début du siècle, de nombreuses études ont été effectuées et certains efforts entrepris pour la mise en valeur de cette vaste région. Aujourd'hui, toute une série d'ouvrages et d'aménagements hydro-électriques, hydro-agricoles et de transport fluvial, constituent les points d'appui d'un vaste projet de développement situé pour l'essentiel en territoire du Mali. Sont actuellement en service dans cette zone, les aménagements hydro-électriques suivants :

- Sotuba (Mali) 5,2 MW de puissance installée, 35 GWH de productible annuel ;

- Sélingué (Mali) 45,6 MW de 213 GWH ;

- Dabola (Guinée) 1,5 MW et 30 GWH.

Dans le Moyen Niger, depuis le seuil de Tossaye (Mali) jusqu'à la frontière nigéro-nigériane, l'on peut dire que l'aménagement du bassin est au stade embryonnaire et l'équipement hydro-électrique au stade des études.

La République Fédérale du Nigéria et la République du Cameroun ont procédé dans le Bassin Inférieur, d'importantes études et à l'implantation d'importants ouvrages qui contribuent à l'augmentation des productions énergétiques et agricoles ainsi qu'à l'amélioration de la navigabilité des cours d'eau. Ce sont les aménagements hydro-électriques suivants :

- Kaindji (Nigéria) 760 MW et 2.200 GWH ;

- Jebba (Nigéria) 500 MW et 1.865 GWH ;

- Lagdo (Cameroun) 72 MW et 322 GWH ;

- Shiroro (Nigéria) 600 MW.

Le secteur hydro-électrique étant un secteur intégrateur par excellence, son développement dans le bassin doit tenir compte des besoins de l'ensemble des Etats de l'ABN. Et de ce fait elle doit être également complémentaire à la nouvelle politique d'interconnexion électrique engagée par les pays dans le cadre de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) pour que toute la région en profite. Néanmoins, la construction massive des barrages ont des effets néfastes pour l'environnement physique du fleuve Niger et de sa biodiversité dont les principales victimes sont les populations des pays se trouvant en aval.

Généralement, la construction d'un ouvrage a des conséquences multiples au-delà des frontières, comme l'altération de la qualité des eaux du fait de l'accentuation de la

fragmentation du fleuve, le changement du régime hydrologique induit par des transferts intra- et interbassins et elles sont toujours aux dépens de pays se trouvant en aval²². Les barrages peuvent également perturber la migration des poissons le long du fleuve et entre celui-ci et la mer, engendrer l'altération consécutive des ressources halieutiques, la destruction d'habitats naturels et de lieux de reproduction d'espèces telles que les oiseaux d'eau et le ralentissement de la vitesse des écoulements.

L'altération de la qualité de l'eau a ses conséquences sur la santé publique et comme il disait Pasteur : « 90% des maladies humaines proviennent de l'eau que l'homme boit ». L'insécurité de l'approvisionnement en eau du fait de la dégradation de la qualité des eaux du fleuve Niger mérite désormais un suivi sanitaire et écologique généralisé. La contamination de l'eau et des ressources aquatiques est devenue le vecteur principal des maladies hydriques. Ces maladies constituent aussi des causes de mortalité plus particulièrement au niveau des enfants de bas âge et de désertion des vallées du Niger et restent des obstacles à leur mise en valeur et à l'établissement des communautés humaines sur les vallées du fleuve Niger.

Enfin, l'absence d'enjeux communs au sein des pays membres de l'ABN entraîne également un problème de l'accès à l'eau potable et constitue à cet effet une épreuve pour bien des femmes issues des pays riverains du fleuve Niger. Elles sont traditionnellement chargées de cette tâche (aller puiser de l'eau) pour les besoins quotidiens de leur famille (consommation familiale et des bétails, lessive...). La problématique du genre s'installe et les femmes ne peuvent ni prendre soin de ses enfants ni s'épanouir davantage²³ car les temps impartis à la recherche de l'eau sont assez importants compte tenu de l'éloignement des points d'eau.

Par ailleurs, les jeunes filles quittent dès le jeune âge l'école pour aider leurs mères et se consacrer aux tâches ménagères familiales au profit des jeunes garçons. Cette pratique se transmet de génération en génération dans la société traditionnelle et plus particulièrement dans les milieux ruraux, situation qui handicape l'émancipation des femmes dans la société africaine et surtout dans les pays pauvres comme dans la plupart des pays membres de l'ABN.

L'eau étant une ressource tant convoitée dans le continent africain, et plus particulièrement dans la région du Sahel ; la situation trop controversée sur la mise en valeur des ressources du fleuve Niger engendre des tensions sinon des conflits au niveau des consommateurs et des usagers dans les pays membres de l'ABN.

²² Cours sur la géopolitique de l'eau au CID.

²³ Opcit.

2.4. TENSIONS ET CONFLITS LIÉS À L'EXPLOITATION DU FLEUVE.

Avec la grande sécheresse qui a sévi dans tout le Sahel à partir de 1974 et qui s'est installée de façon récurrente dans les années 80, l'équilibre qui assure le renouvellement des ressources s'est vu sérieusement bousculé. On constate que depuis cette époque, il y a moins d'eau dans le delta. Moins d'eau longtemps, cela veut dire moins de lieux de pêche, mais aussi moins de terres arrosées qui donnent de bons pâturages et de bons sols à cultiver. Partout le long de la vallée et en particulier dans le Delta Intérieur, les conflits entre divers usagers se multiplient en raison d'absence de crues, du rétrécissement des espaces productifs et de la baisse de la productivité des plaines inondées²⁴.

2.4.1. Tensions internes.

Autour d'un même point géographique s'alternent période de pêche avec comme exploitants principaux les Bozos (communauté ethno-professionnelle entièrement tournée vers l'exploitation du fleuve), période de culture pendant laquelle des agriculteurs s'adonnent à des cultures de décrue et période de pâturage durant laquelle les lieux sont investis par les Peuls et des Touaregs. Ce sont des ethnies présentes dans toute l'Afrique de l'Ouest dont la spécialité est l'élevage selon un mode de vie favorisant nomadisme et transhumance. Le problème posé par la transhumance résulte, à la fois de la zone traversée et de la période choisie. Il s'agit généralement de zones à forte densité humaine réservées à l'agriculture et lorsque la transhumance a lieu avant la fin des récoltes, des conflits sont très probables, à cause des dégâts que les troupeaux occasionnent aux cultures sur leurs passages.

2.4.2. Conflits intercommunautaires.

Depuis un certain temps, le delta du Niger est un centre attractif mais à risque dû aux conflits entre les compagnies pétrolières et les communautés villageoises du delta qui revendiquent leur participation à l'exploitation pétrolière, destructrice pour l'environnement et nécessitant des programmes de réhabilitation communs. Par ailleurs, la redistribution des rentes pétrolières ne fait qu'alimenter les conflits dans la région du delta.

Les communautés villageoises écartées de la manne pétrolière manifestent en paralysant les activités par l'occupation des usines, la pratique de bunkering ou par des actes de sabotage (le percement des oléoducs). Et depuis la répression brutale contre le soulèvement des Ogoni en 1993²⁵, des climats de guérilla sont entretenus dans la région par les forces volontaires du peuple du delta du Niger sous la diligence de leur chef A. Dokubo baptisé le « Robin de Bois » du delta.

En plus de nombreuses tensions qui naissent d'une cohabitation des communautés à intérêts divergents, s'ajoutent de très nombreux forfaits commis par des

²⁴ *Delta intérieur du fleuve Niger au Mali : Quand la crue fait la loi*, Revue en sciences de l'environnement, Vol 4, N° 3, Décembre 2003

²⁵ *Le delta du Niger (Nigéria) : Rivalités de pouvoir, revendications territoriales et exploitation pétrolière ou les ferments de la violence*, Sylvie FANCHETTE

individus avides de l'appât du gain, pour qui le relatif dynamisme économique de la région aiguise bien des actes criminels. La violence qui s'y développe est légitimée tantôt sous forme de nationalisme tantôt sous forme de défense d'intérêt communautaire qui finit par se transformer en véritable phénomène de criminalité transfrontalière.

2.4.3. Différends régionaux.

Actuellement seuls 20% des terres irrigables du bassin sont mises en valeur²⁶. Les gouvernements des Etats riverains ont tous des projets d'aménagement du fleuve. Des barrages, comme celui de Tossaye au Mali, ou de Kandaji au Niger, situés non loin de la frontière commune aux deux Etats, risquent de se révéler concurrents, et inquiètent le Nigeria, situé lui en aval. D'autres projets existent en amont, en Guinée, et inquiètent tous les pays membres de l'ABN.

Quelques exemples récents concernent des problèmes frontaliers entre deux pays juxtaposés ou des pays situés en amont et en aval²⁷.

Bénin – Niger. Les incertitudes frontaliers

L'île de Lété sur le fleuve Niger, est de très longue date, un lieu de rencontre entre pasteurs nomades nigériens qui y séjournent de façon saisonnière et agriculteurs sédentaires béninois. A quel pays appartient-elle vraiment ? Comme cela est souvent le cas, plusieurs documents datant de la période coloniale donnent des indications contradictoires. Après de nombreuses années de discussions infructueuses, les deux gouvernements portent le règlement de ce litige frontalier devant la Cour Internationale de Justice. Cette volonté d'apaisement est sans doute liée aux perspectives de valorisation conjointe du fleuve. Les deux pays ont signé récemment un accord de coopération pour la construction du barrage de Dyodyonga sur la rivière Mékrou (affluent du fleuve Niger) et un autre barrage sur le fleuve Niger est prévu à Gambou.

Niger - Nigeria. L'amont et l'aval

Le Nigeria a consenti d'énormes investissements hydro-agricoles et énergétiques dans la partie aval du fleuve Niger (grands barrages de Kaindji et de Jebba : 1,6 million d'hectares de périmètres irrigués, aménagements pour le transport fluvial et approvisionnement en eau des villes). Il redoute que la construction de barrages en amont du fleuve n'entraîne une baisse des débits dans la partie nigériane du cours d'eau. Les sources d'inquiétude sont le barrage de Kandadji au Niger et dans une moindre mesure celui de

²⁶ Plan Quinquennal d'Action de l'ABN (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

²⁷ *Prévenir les risques de conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves en Afrique de l'Ouest*, La revue en science de l'environnement, Vol 5, N°1, Mai 2004.

Tossaye au Mali. Ces deux aménagements pourraient, selon certaines estimations, entraîner une réduction de plus de 10 % du volume d'eau annuel reçu au Nigeria²⁸.

La multiplication des projets de grands barrages ou autres aménagements des fleuves, le haut degré d'interdépendance des pays ouest-africains en matière d'eau, et la réduction notable de la disponibilité en eau de surface créent un terrain propice à l'incompréhension, voire à des tensions entre pays de la région. Néanmoins, dans la plupart des cas, les problèmes sont réglés par le dialogue et se terminent toujours par la signature d'un accord de coopération des parties en cause.

Eu égard, à l'analyse de ces problématiques qui sont corollaires des enjeux géopolitiques du fleuve Niger; l'amélioration de la gestion de sa mise en valeur s'avère inéluctable. Les menaces qui pèsent sur le fleuve sont réelles et les résultats des projets réalisés jusqu'ici par l'ABN semblent être mitigés et n'ont pas eu les effets d'entraînement attendus quant à l'essor du développement socioéconomique des pays membres.

²⁸ *Prévenir les risques de conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves en Afrique de l'Ouest*, La revue en science de l'environnement, Vol 5, N°1, Mai 2004.

III- AMELIORATION DE LA GESTION DU FLEUVE NIGER.

Au regard de la liste des réalisations et des actions en cours figurant dans l'annexe n° 8, le fleuve Niger aurait du être à l'abri de toutes les vulnérabilités et les menaces dans lesquelles il se trouve actuellement. Force est de constater que les résultats des projets obtenus jusqu'ici sur la mise en valeur des ressources du fleuve n'ont pas répondu aux attentes des populations des pays membres de l'ABN. La majorité de celles-ci vit encore en dessous du seuil de pauvreté, durant la période 1983-2000 ; environ 52% et 78% de la population de ces pays ont vécu respectivement avec environ de 1 dollar et 2 dollars par jour²⁹.

Nombreuses sont les causes qui pourraient être avancées pour expliquer cet échec entre autres les financements de la réalisation des projets relatifs à la mise en valeur des ressources du fleuve qui font défaut au sein de l'ABN, l'absence de la bonne gouvernance de la part de certains dirigeants des pays membres de l'ABN et la lutte contre la pauvreté qui reste un slogan pour plaire aux bailleurs de fonds. Les enjeux géopolitiques du fleuve Niger sont étroitement liés à ces trois paramètres que les dirigeants doivent optimiser au risque de sacrifier le fleuve et les usagers de la génération future.

Aussi est-il nécessaire de faire une rétrospective, débattre l'avenir du fleuve afin de présenter des recommandations objectives répondant aux réalités dans lesquelles vivent les pays membres de l'ABN.

3.1 .RETROSPECTIVES.

3.1.1. Acquis et réalisations de l'ABN.

Après quatre années d'activité florissante après sa création, l'ABN, pour des raisons diverses dont la mauvaise gestion financière, est entrée dans une situation de crise financière et institutionnelle qui paralysait progressivement ses activités. De 1986 à 1998, c'est la période de léthargie de l'ABN due au non paiement des contributions par les Etats membres, et au retrait des bailleurs de fonds³⁰ qui a conditionné la poursuite de leur assistance au paiement des contributions par les Etats membres.

Certains projets ont été arrêtés de façon brutale et d'autres se sont achevés sans une suite concrète. Ainsi à l'issue de cette période, seuls ont survécu :

- le projet Hydroniger soutenu par l'OMM,
- le Centre de Documentation et le Projet de lutte contre la désertification mis en œuvre par la Jaldia (Coopération Japonaise).

²⁹ Plan Quinquennal d'Action de l'ABN (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

³⁰ Plan Quinquennal d'Action de l'ABN (2003-2007) in Programme pluriannuel de l'ABN.

A partir de 1998, la renaissance de l'ABN est venue progressivement avec la 17ème session du Conseil des Ministres. Cette renaissance est due d'abord au paiement des contributions par la majorité des Etats membres voire aux efforts exceptionnels de certains Etats membres. Elle résulte également de l'action de sensibilisation du Secrétaire Exécutif auprès des bailleurs traditionnels de l'ABN.

Depuis 1998, les Conseils des Ministres et les Sommets de Chefs d'Etats se tiennent régulièrement et le budget de l'ABN est alimenté par les Etats à un niveau permettant un fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif. La crédibilité retrouvée auprès des bailleurs de fonds a permis de consolider les acquis importants de l'ABN (Hydroniger et Centre de Documentation) et de lancer de nouveaux programmes et projets dans les domaines prioritaires identifiés depuis toujours par l'ABN.

Ainsi la formulation en 1999 du Plan Triennal d'Action (2000-2002), adopté par la 18ème Session du Conseil des Ministres (Garoua, septembre 1999), le financement et la mise en exécution d'une large portion de ce plan sont les meilleurs indicateurs de la renaissance et du dynamisme retrouvé au sein de l'ABN. Le Plan Triennal composé de 16 projets se répartit en quatre composantes portant sur le renforcement des outils de coordination, de suivi et de contrôle, à l'échelle régionale, des ressources naturelles ; les études de base et des actions pilotes en matière d'environnement ; les initiatives des communautés de base s'inscrivant dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles du bassin et le renforcement de la structure du Secrétariat Exécutif et des Cellules Nationales de l'ABN.

3.1.2. Programmes en cours.

Depuis la mise en œuvre du plan triennal d'action, l'ABN a connu un nouvel élan et a fait preuve d'un regain de dynamisme, marqué par le fonctionnement régulier de ses organes et la reprise des activités techniques. Dans le cadre du Système HYDRONIGER et du projet Pilote du Système d'Observation du Cycle Hydrologique en Afrique de l'Ouest (World Hydrological Cycle Observing System), l'ABN collecte, traite, stocke et diffuse les données sur les ressources en eau superficielles du bassin du Niger et des autres bassins fluviaux de la sous-région.

Par ailleurs, le Plan Quinquennal d'Action (PQA) s'inscrit dans le nouvel élan de l'ABN et dans la continuité du Plan Triennal. L'objectif global du PQA est de préparer l'ABN à s'engager résolument dans le processus de planification du développement du bassin du Niger et plus précisément à participer pleinement, en partenariat avec la Banque Mondiale à ce processus de planification.

3.2. DEBAT SUR L'AVENIR DU FLEUVE.

La vie d'une centaine de millions d'habitants dépend du fleuve Niger qui est fortement menacé actuellement, ainsi un débat sur l'avenir de ce fleuve s'avère donc indispensable afin de déterminer les menaces et les risques à maîtriser et les opportunités qu'il faut saisir pour les jours à venir.

3.2.1. Menaces et risques.

La conjonction des phénomènes résultant des problématiques liées à l'exploitation du fleuve Niger a accéléré toutes sortes de dégradation. Elles sont multiples et concernent plus particulièrement la réduction du couvert végétal et de la biodiversité, le rétrécissement des écosystèmes aquatiques et la diminution de leur productivité, l'érosion hydrique des terres et l'ensablement des cours d'eau, le développement des pollutions de diverses natures et en divers endroits du fleuve (plantes aquatiques, pollutions domestiques, chimiques, industrielles etc.) et la prolifération des maladies hydriques au sein des pays membres de l'ABN.

Estimé à 200 millions d'habitants en 2020, les pays riverains du fleuve Niger sera confronté à une forte augmentation de demande et de besoins en eau. Avec un climat très variable et imprévisible, les pays membres de l'ABN est extrêmement vulnérable car un tiers de la population vit dans des zones prédisposées à la sécheresse, et les inondations constituent une menace récurrente dans plusieurs pays. Cette situation sera encore aggravée par le réchauffement de la planète de l'ordre de 0,2 à 0,5 par décennie, avec 10% de précipitations de moins le long du Sahel³¹ et dont les effets se font déjà sentir actuellement dans la région ; avec comme principales victimes, les populations où les revenus et l'emploi dépendent presque entièrement de l'agriculture, de l'agriculture et de la pêche.

La faible valorisation du potentiel économique du bassin conjuguée à la forte dynamique de peuplement accentue le phénomène de la pauvreté dans la quasi totalité de l'espace du bassin. Les projets dans le bassin devraient être suffisamment intégrateurs et visés l'espace Ouest africain ; pour non seulement mettre à profit les avantages comparatifs du bassin, mais pour limiter également le risque lié à la précarité des revenus dans les économies des pays concernés. L'exploitation du potentiel du bassin n'a pas modifié de manière significative les écarts de développement aux différentes zones du bassin. Il existe donc un pôle de croissance économique localisé dans la partie inférieure du bassin, une réserve de croissance économique localisée dans la partie supérieure du bassin ainsi que dans une portion du delta intérieur ; et une poche de pauvreté rurale dans la partie du delta intérieur et du moyen Niger.

³¹Pénurie d'eau, risque et vulnérabilité in Rapport banque mondiale sur le développement humain 2006, p.164.

Le soutien insuffisant des pays membres aux structures successives de l'ABN n'ont pas permis d'engager jusqu'ici des actions décisives conduisant à l'élaboration d'un cadre consensuel de planification du développement à long terme du bassin. De ce fait, les risques de conflits locaux et régionaux ne sont pas à écarter compte tenu des effets transversaux de la sécheresse, de la déforestation et de la désertification qui sévissent dans la région. Les conséquences sont multiples entre autres le déplacement massif de la population en quête de survie vers des pays plus nantis que les leurs, aggravant à terme la situation régionale déjà alarmante plus particulièrement les conflits dans les Grands Lacs comme il est illustré dans la carte présentée en annexe 9.

3.2.2. Opportunités.

Plusieurs opportunités sont offertes aux dirigeants des pays riverains du fleuve Niger entre autres la déclaration des Chefs d'Etats membres de l'ABN à Paris. En fait, cette réunion de Paris ne visait pas directement une relance des bailleurs de fonds, mais bien la recherche d'une gestion coordonnée et internationale de la globalité du bassin hydrographique du Niger, afin d'éviter les rivalités de voisinage, comme celles qui perturbent encore la gestion du Nil. Pour le Président français, ce projet est une mise en œuvre exemplaire à grande échelle des ambitions du NEPAD (le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), qui lancé en 2001, n'a pas encore fait beaucoup de preuves convaincantes au niveau du continent.

Les programmes relatifs à l'atteinte de l'OMD de l'ONU, les activités entreprises par les organisations internationales comme le PNUD œuvrent également dans le programme de la mise en valeur des ressources en eau. A cet effet, l'investissement et la motivation des décideurs locaux, nationaux et régionaux sont fortement sollicités en vue de booster les institutions internationales dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources du fleuve Niger.

3.2.3. Modèles de gestion de ressources en eau.

Eu égard aux problématiques liées à l'eau, plusieurs stratégies en matière de gestion de ressources en eau ont été adoptées jusqu'ici, entre autres modèles ; le partenariat privé public à travers différents modes de gestion tels que l'affermage, la concession et la régie intéressée, la gestion intégrée des ressources en eau par des syndicats ou des organisations non gouvernementales, le système de l'eau virtuelle par l'importation des produits alimentaires à avantage comparatif et le système des pollueurs payeurs³² etc. L'application systématique des modèles de gestion de ressources en eau importées de l'extérieur a rarement réussi car ils ne sont pas adaptés aux réalités locales.

En Afrique, la privatisation du secteur de l'eau par sa tarification (réduction ou suppression des subventions relatives à l'eau), est loin de faire l'unanimité de tous les pays

³² Cours de géopolitique de l'eau au CID.

car la tradition africaine fait que l'eau repose sur la gestion d'un bien commun donc tout le monde a accès aux ressources. Dans les pays membres de l'ABN, la réussite de la tarification de l'eau semble être une gageure du fait que la majorité de la population n'arrive pas à satisfaire leurs besoins fondamentaux et leur faire payer l'eau constitue encore un besoin de plus qui risque encore d'aggraver leur vulnérabilité. Au niveau du continent africain, la réussite de la privatisation de l'eau est diversifiée selon les modèles, les pays et les sociétés multinationales œuvrant dans le secteur ; et les objectifs du millénaire pour le développement relatifs à l'eau sont loin d'être atteints sauf en Afrique du Sud qui se trouve déjà sur la bonne voie.

Par ailleurs dans les pays membres de l'ABN ; si un écologiste institutionnalisé se risque de soulever les problèmes de pollution du fleuve par les déchets industriels, et à cet effet, faire payer les pollueurs ; ces derniers brandissent la menace de fermeture d'entreprise, de mise au chômage. Les familles d'ouvriers s'allient aux patrons et prennent leur défense, au nom de leur «gagne pain» afin de parer à l'insuffisance du marché du travail.

Considérée comme un bien de l'humanité, le droit relatif à l'eau est évident mais non reconnu³³. La question de l'eau en tant que droit commun pour l'humanité est en effet une question dont chacun semble conscient mais sa réalisation est du domaine de l'utopie. Jusqu'à aujourd'hui, avec une mise en œuvre coûteuse, même les grandes puissances ne s'annoncent pas pour financer la gratuité du secteur.

Eu égard au contexte dans lequel se trouve le fleuve Niger, les recommandations relatives aux enjeux géopolitiques de ce fleuve repose sur les expériences déjà acquises par l'ABN, la volonté politique des dirigeants des pays membres de renforcer à travers leur acte la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

3.3. RECOMMANDATIONS.

Depuis plus d'un demi-siècle, les organismes qui se sont succédés pour assurer la mise en valeur des ressources du bassin ne sont pas encore sortis du tunnel malgré les efforts et le regain de dynamisme de l'ABN ; l'avenir socio-économique des pays membres reste ainsi aléatoire. Par ailleurs, il a été constaté que les projets menés jusqu'ici au sein de l'ABN sont des projets ponctuels avec une durée de vie éphémère. Généralement, ils ne sont pas intégrés au développement socio-économique de la région car ils ont une vocation étude et de renforcement de capacités des cadres dirigeants.

Ainsi, les recommandations préconisées pour les enjeux géopolitiques du fleuve Niger seront axées sur la mise en valeur de ses ressources à travers des projets intégrateurs reposant sur la lutte effective contre la pauvreté dont la bonne gouvernance des dirigeants tant au niveau des pays membres qu'au sein de l'ABN sera les gages de réussite.

³³ Sylvie PAQUEROT in *L'urgence, reconnaître le droit d'accès à l'eau*.

3.3.1. Renforcement de la coopération régionale et internationale de l'ABN.

Malgré les faiblesses décelées au sein de l'ABN notamment sa dépendance au financement extérieur, elle est forte d'une expérience de plusieurs décennies et a eu des acquis importants qu'il faut consolider et organiser en vue des actions à venir. A ce effet, il faut conforter ses acquis et optimiser ses expériences pour que les pays membres puissent profiter les résultats des programmes et des projets initiés par l'ABN dans le cadre de la gestion des ressources du fleuve.

L'ABN pourrait donc engagée des coopérations avec les organisations sous-régionales et les partenaires au développement avec lesquels elle peut travailler en synergie en vue de renforcer ses capacités et de faciliter la recherche de financement qui handicape généralement la mise en œuvre de ses programmes ainsi que la réalisation de ses projets. La liste des partenaires régionaux susceptibles de travailler avec l'ABN est présentée en annexe 10. Les organisations travaillant dans les domaines relatifs à l'eau sont nombreuses et ont toutes leurs propres expériences que l'ABN pourrait profiter à bon escient pour la mise en valeur des ressources du fleuve Niger.

En remontant aussi loin qu'à la création de l'ABN en 1980, les organisations internationales ont toujours soutenu les activités entreprises par l'ABN. C'est le comité consultatif des bailleurs, sous l'égide du PNUD, qui a permis le financement de toutes les grandes études et les réalisations de l'ABN des années 80. Depuis 1998, grâce à une campagne active des responsables de l'ABN, la crédibilité et la confiance en l'ABN reviennent, les partenaires habituels (FAO, OMM, PNUD, OPEP, USAID) reprennent progressivement, et de nouveaux partenaires arrivent (FEM, BAD, BADEA, UNICEF, UN/CCD et Banque Mondiale).

Concernant la coopération entre l'ABN et la Banque Mondiale, elle se concrétise à la suite d'une requête spéciale du Président de la République du Niger. Cette coopération paraît primordiale pour l'ABN et ses Etats membres car elle porte sur une approche particulière de planification du développement du bassin du Niger, approche qui a fait ses preuves ailleurs en Afrique (Initiative du Bassin du Nil) et qui a les meilleures chances pour aboutir à un véritable plan de développement intégré du bassin.

Au moment où s'élabore le Plan Quinquennal d'Action, il est essentiel que l'ABN s'attèle à renforcer et à organiser ses relations de coopération avec les bailleurs de fonds et d'assistance technique en vue de parvenir à plus d'efficacité et de cohérence aux aides attendues par rapport aux besoins réels des pays membres de l'ABN. Certes, l'aide extérieure aura un rôle crucial dans la mise en œuvre des activités de l'ABN et en particulier dans la réalisation du PQA, mais elle suppose avant tout une vision partagée de tous les Etats concernés et surtout la prise de conscience des dirigeants sur les menaces qui usent le fleuve Niger

3.3.2. Renforcement de la bonne gouvernance.

Depuis plusieurs années, aucune administration de police des eaux n'est fonctionnelle et aucune réglementation n'est mise en place pour les quelques stations d'épuration qui ne sont plus adaptées ou non fonctionnelles des industries existantes dans les pays membres de l'ABN. Le rejet d'eaux usées ne suscite pas de grandes inquiétudes tant pour les administrés que pour les responsables publics qui ont laissé s'enraciner les mauvaises habitudes malsaines malgré les menaces et les vulnérabilités du fleuve Niger.

Au niveau d'un Etat moderne, la bonne gouvernance est la source de toute croissance garantissant le développement socioéconomique d'un pays. A cet effet, tous les dirigeants des pays riverains du fleuve Niger sont entièrement responsables de l'avenir de ce fleuve. Ils doivent donc chercher tous les voies et les moyens tendant à réduire les risques et les vulnérabilités afférentes à l'exploitation du fleuve Niger. Les opportunités sont nombreuses comme il a été cité supra et les bonnes volontés des dirigeants des pays membres de l'ABN constituent des gages pour les bailleurs de fonds quant au financement des projets. Et que tous les dirigeants des pays membres de l'ABN doivent prendre conscience de la réalité des menaces que subit le fleuve Niger au risque de sacrifier les générations futures avant même leur naissance et feront à cet effet, acte de bonne volonté pour la sauvegarde et la mise en valeur effective des ressources de ce fleuve.

Par ailleurs, comme l'eau est un besoin de l'humanité, n'est-il pas réaliste d'inscrire dans la Constitution d'un pays le droit d'accès à l'eau potable au même titre que tous les autres droits fondamentaux. Et dans ce sens, chaque pays participe déjà à la réduction des décès de 2,5 à 5 millions de personnes / an, décès engendrés à la pénurie d'eau et aux maladies hydriques.

3.3.3. Lutte contre la pauvreté.

Les enjeux liés à l'exploitation du fleuve Niger est de taille devant les populations riveraines démunies et dont la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté. Comme il a été dit précédemment, au lieu d'exploiter les ressources rationnellement ; ces populations en survie ne réfléchissent pas le sort réservé pour les générations futures avec l'exploitation excessive du fleuve Niger. En d'autres termes, les solutions relatives aux problématiques de l'eau resteront toujours du domaine de l'utopie tant que le pourcentage de pauvres dans les régions de l'ABN ne cesse pas d'augmenter.

En effet, la lutte contre la pauvreté doit être la priorité des priorités des dirigeants des pays membres de l'ABN. Et tous les programmes relatifs à la valorisation des ressources du fleuve Niger doivent être intégrés dans le cadre du développement socio-économique des pays membres de l'ABN. Ils doivent tenir compte des réalités régionales liées avec la mise en valeur rationnelle du fleuve Niger dont dépend la vie des populations des pays membres de l'ABN qui vivent généralement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

En outre, le financement des projets doit être avant tout des ressources propres internes des pays membres de l'ABN. Et si un financement extérieur serait indispensable, les responsables de l'ABN avec les dirigeants des pays membres doivent faire preuve de capacité de négociation pour qu'il ne soit pas dépensé entièrement à des études de faisabilité de ces projets et aux charges de personnels ou revenir d'une façon indirecte aux pays donateurs par l'acquisition des moyens tels que l'achat des véhicules, des matériels informatiques etc.

Le financement extérieur des projets soit disant « aides » pour les pays bénéficiaires n'est pas gratuit ; c'est un crédit octroyé aux pays et il devrait être remboursé ultérieurement par ses contribuables (riches et pauvres). Ainsi il devrait aller directement aux bénéficiaires (populations des pays membres de l'ABN) par la réalisation des projets générateurs de revenus qui aurait des impacts positifs dans la lutte contre la pauvreté.

Pour que la lutte contre la pauvreté soit effective, les dirigeants des pays membres de l'ABN doivent prioriser la résolution de la péréquation relative aux financements des projets (aides étrangères remboursables)/ population entièrement pauvre participant également aux remboursements des aides /projets à effets intégrateurs pour le développement socio-économique. En occultant ces paramètres, la lutte contre la pauvreté restera des vœux pieux. Enfin, comme l'objectif du millénaire pour le développement est de réduire de 50% d'ici à 2015 le nombre des femmes, des hommes et des enfants qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement ; il est envisageable de mettre en œuvre un plan Marshall pour le financement des projets relatifs aux ressources en eau et priorité sera donnée aux zones vulnérables comme les pays membres de l'ABN afin d'atteindre rapidement cet objectif.

Bref au niveau de ces recommandations, la lutte contre la pauvreté sera la priorité de toutes les priorités car tous les enjeux du fleuve Niger en dépendent. Sans une lutte effective contre la pauvreté, les populations des pays membres de l'ABN vont toujours continuer à agresser le fleuve à travers une exploitation excessive de ses ressources afin d'assurer leur survie. Seulement une lutte contre la pauvreté n'est réaliste que si elle est accompagnée d'une bonne gouvernance des dirigeants de tous les pays membres de l'ABN. Enfin, le savoir faire et les compétences des responsables de l'ABN ne seront pas occultés dans ce processus car ils seront les chevilles ouvrières de cette lutte contre la pauvreté en tant qu'interface des bailleurs de fonds et des dirigeants des pays membres si le besoin d'un financement extérieur s'avère indispensable, et aussi des populations et de leurs dirigeants au niveau de la réalisation, du suivi et du contrôle de l'exécution des projets ainsi que de leurs évaluations.

CONCLUSION.

L'ampleur de la pauvreté dans les pays de l'ABN est profondément inquiétante. La situation des Etats montre que le fléau de la pauvreté touche largement le bassin du Niger et par conséquent toutes les stratégies de développement du bassin doivent prendre en compte les facteurs d'accroissement de revenus et les programmes d'investissement susceptibles d'impulser le progrès du développement humain de manière soutenue. Pour la plupart des Etats, le secteur de l'eau en particulier et celui de l'environnement en général sont retenus comme des secteurs stratégiques.

Les principales problématiques liées aux enjeux géopolitiques du fleuve Niger constituent donc des menaces permanentes pour les pays riverains. Certes toutes les tensions et les différends inhérents à l'exploitation du fleuve Niger ont abouti à des consensus qui se terminent toujours par des coopérations régionales. Mais laisser perdurer ces menaces engendrera des conséquences incommensurables pour les pays membres de l'ABN dont les spirales entraineront à terme la faillite des Etats riverains qui n'arriveront plus à assumer leurs fonctions majeures qui sont la production, la reproduction et la défense de leurs pays.

A cet effet, la passivité des dirigeants face à cette situation va amplifier les menaces qui sont déjà réelles au niveau du fleuve Niger. Et les problématiques liées au développement du fleuve risqueront d'être les principales causes des conflits dans la région plus particulièrement au Nigéria, pays dans lequel s'affrontent depuis plusieurs décennies les intérêts de la population et les compagnies pétrolières. Eu égard à cette pauvreté quasi permanente au sein de la majorité des pays de l'ABN, les enjeux du fleuve Niger est fortement liés à la lutte contre la pauvreté dans la région. Les modèles de gestion et de mise en valeur des ressources de l'eau (partenariat public privé, la gestion intégrée des ressources en eau par des syndicats ou des organisations non gouvernementales, système de l'eau virtuelle etc.) jusqu'ici préconisés par les différents pays qui ont de l'expérience en la matière resteront vains tant que les populations de cette région vivent encore dans un état de pauvreté sordide.

La situation qui prévaut actuellement dans la région doit donc éveiller le sens de responsabilité des dirigeants des pays de l'ABN en priorisant l'intérêt commun de la région devant la souveraineté nationale. Certes, il y a les différentes organisations internationales qui travaillent dans ce secteur mais leurs prestations ne sont jamais gratuites et ont ses limites car leurs aides sont généralement remboursables. Par ailleurs, il est temps pour les dirigeants des pays membres de l'ABN de prendre en main leur destin et de ne pas laisser aux autres de réfléchir à leur développement qui ne sera jamais à leur profit mais plutôt à leur dépens.

ANNEXE 1.

Carte présentant le fleuve Niger et les pays membres de l'ABN.



Source : Autorité du Bassin du Niger.

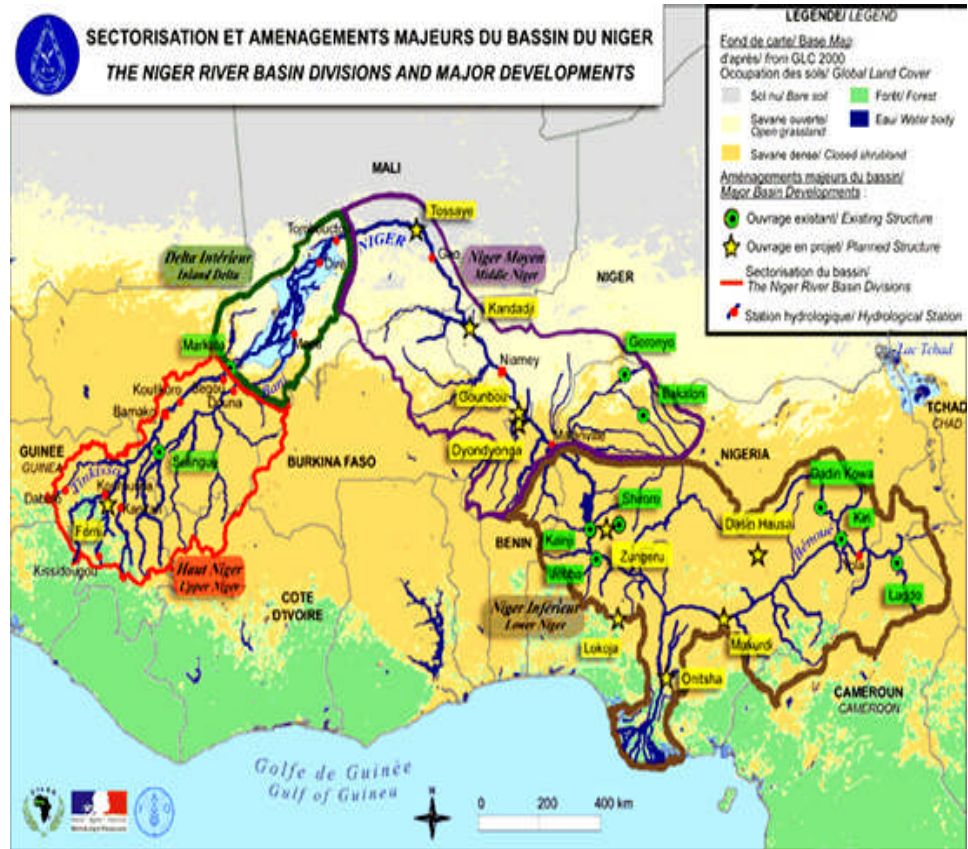
ANNEXE 2**Tableau n° 1.**

**PRODUCTION HYDRIQUE DU BASSIN DU NIGER DE JANVIER A NOVEMBRE 2002 COMPAREE A CELLE DE 2001 ET A LA NORMALE
(1971-2001)
(Tendance générale des écoulements)**

	Stations de Référence	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octo	Nov	Déc	Tendance générale des écoulements au 30/11/2002	
NIGER SUPERIEUR	KOULIKORO (Mali)	Débit Moyen-2002 (m ³ /s)	256	166	216	200	212	227	594	1850	3080	2490	1020	-	29 % de Déficit / 2001 et 13% de Déficit / la Normale
		Débit Moyen-2001 (m ³ /s)	271	139	143	165	237	326	839	2410	5510	3360	1210	590	
		Normale 1971-2001	237	138	102	105	136	272	741	2129	3706	3060	1354	517	
NIGER MOYEN	NIAMEY (Rép. Niger)	Débit Moyen-2002 (m ³ /s)	1610	1110	405	146	90.2	120	142	654	1130	1360	1340	-	11% de Déficit / 2001 et 15% d'Excédent / la Normale
		Débit Moyen-2001 (m ³ /s)	1660	1210	463	131	48.9	96.3	438	974	1310	1270	1470	1680	
		Normale 1971-2001	1289	821	348	110	42.2	42.4	141	601	1041	1181	1356	1473	
NIGER INFERIEUR	LOKOJA (Nigeria)	Débit Moyen-2002 (m ³ /s)	3030	2740	2090	2040	2200	2640	5600	8930	14400	15400	5630	-	14% de Déficit / 2001 et 11% d'Excédent / la Normale
		Débit Moyen-2001 (m ³ /s)	3230	2690	2410	2140	1450	3040	4750	9030	15200	16500	5170	3190	
		Normale 1971-2001	2012	1966	1611	1696	1840	1881	4871	9119	14666	13616	4961	2279	

Source : Autorité du Bassin du Niger.

ANNEXE 3.



Source : Autorité du bassin Niger.

ANNEXE 4.**Tableau n° 2 : Effectif du cheptel dans les pays membres de l'ABN (1989).**

PAYS	BOVINS (en milliers)	OVINS (en milliers)	CAPRINS (en milliers)	TOTAL UBT
BENIN	932	890	994	1.120
BURKINA F.	2.850	3.050	5.350	3.690
CAMEROUN	4.852	3.170	3.213	5.490
COTE D'IV.	991	1.500	1.500	1.291
GUINEE	1.800	460	460	1.892
MALI	4.880	5.650	5.650	6.010
NIGER	3.600	3.500	7.570	4.707
NIGERIA	12.200	13.200	26.000	16.120
TCHAD	4.115	2.310	2.310	4.577
TOTAL ABN	36.220	33.730	53.047	44.897

UBT = Unité Bétail Tropical

Source : Enquête des Nations Unies sur les conditions sociales et économiques en Afrique.
1989-1990.

ANNEXE 5.**Tableau n° 3 : Barrages opérationnels dans les pays de l'ABN.**

PAYS	SITES	COURS D'EAU	PRODUCTIBLE ANNUEL (GWH)	ANNEE DE MISE EN SERVICE	OBJECTIF
Guinée	• Dabola	Tinkisso	6	1974	Energie
Mali	• Markala	Niger	-	1929	Agriculture
	• Sélingué	Sankarani	170	1982	Multiple
	• Sotuba	Niger	39	1966	Energie
Nigéria	• Kainji	Niger	2 000	1966	Multiple
	• Jebba	Niger	1 650	1984	Energie
	• Shiroro	Kaduna	2 000	1990	Energie
	• Kiri-Dam	Gongola	-	1985	Agriculture
Cameroun	• Lagdo	Bénoué	320	1985	Multiple

(Source : Yaya Idrissa, Colloque sur la Sauvegarde du Fleuve Niger, 1995).

ANNEXE 6.

Photo n° 1 : Prolifération des végétaux flottants.



Photo n° 2 : Pollution d'origine diverse du fleuve Niger.



ANNEXE 7.

Photo n° 1 : Ensablement du lit du fleuve.



Photo n° 2 : Erosion éolienne.



ANNEXE 8.**Liste des réalisations et des activités en cours au sein de l'ABN.**

L'Autorité du Bassin du Niger et son prédécesseur la Commission du Fleuve Niger (CFN) ont effectué avec l'assistance de la Communauté internationale, d'importantes études et travaux portant entre autres sur :

- Mise en place d'un Centre de Documentation, PNUD/UNESCO, 1971 ;
- Plan Prospectif de développement de l'ABN, 1980 ;
- Etude d'Aménagement hydraulique des cours supérieur et moyen au Niger, FAO/PNUD ;
- Etude sur le Bilan et Perspective de l'ABN, ABN/MULPOC, 1994-1995 ;
- Etude du Cadre Juridique d'Intervention de l'ABN, MULPOC/CEA, 1995 ; le projet Hydroniger soutenu par l'OMM ;
- Le projet « Planification du Développement Intégré du bassin du Niger » (financé par l'USAID) ;
- Contrôle des plantes aquatiques flottantes dans le Fleuve Niger » - FAO
Ce projet a démarré en janvier 2001 et a procédé à la formation des cadres des pays impliqués (Mali, Niger, Bénin, Nigeria) sur les techniques de lutte biologique contre la jacinthe d'eau ;
- Projet de « Lutte Contre l'Ensablement du Fleuve Niger » - BAD : une mission FAO-BAD a séjourné au Niger pour s'informer auprès de l'ABN des politiques et stratégies nationales de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger ;
- Projet «d'Etude pour le Développement des Techniques de Lutte Contre la Désertification (JALDA) : ce projet a pris fin en mars 2001 et a élaboré des manuels techniques de lutte contre la désertification, à vulgariser dans les pays de l'ABN. Une poursuite de cette étude est envisagée et les recherches de financement sont en cours, afin d'atteindre les objectifs assignés à ce projet ;
- Projet « Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux dans le Bassin du Fleuve Niger » (FEM-PNUD-Banque Mondiale). Démarré en 2001 et impliquant les cinq(5) pays situés sur le cours principal du fleuve Niger (Guinée, Mali, Niger, Bénin et Nigeria), ce projet s'achemine vers sa seconde phase. Sa première phase a consisté en une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) de la problématique de la dégradation des terres et des eaux dans le Bassin du Fleuve Niger.

ANNEXE 9.
Principaux conflits en Afrique.

L'Afrique : un continent dévasté par les conflits



Roberto GIMENO, Patrice MITRANO, novembre 2003

© *Questions internationales*, numéro 5, La Documentation française, Paris, janvier-février 2004.
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/revues/qi/sommaires/5/sommaire5.shtml>

ANNEXE 10.**Liste des partenaires possibles de l'ABN.**

L'ALG pour toutes ses activités et en particulier celles qui touchent à la mise en valeur des ressources en eau du Bassin ;

- La CEDEAO pour ses activités portant sur la GIRE et pour son rôle dans les activités du NEPAD en Afrique de l'Ouest ;
- La CBLT et l'OMVS en raison de la similitude des objectifs et des possibilités d'échanges d'expériences entre les cadres de ces institutions ;
et
- Le CILSS en raison de ses activités sur les aspects environnementaux et sur la gestion intégrée des ressources naturelles.

ANNEXE 11**Liste des abréviations, sigles et acronymes.**

ABN : Autorité du Bassin du Niger

BAD : Banque Africaine de Développement

BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFN : Commission du Fleuve Niger

CILSS : Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

FAC : Fonds d'Aide et de Coopération (France)

FAO : Food and Agriculture Organisation

FED : Fonds Européen de Développement

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FMI Fonds Monétaire International

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages en français

- CANS Roger, *La ruée vers l'eau*, Gallimard/Le Monde actuel, Paris, 2001, 224p.
- DESCROIX Luc, LASSERE Frédéric, *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, L'Harmattan, Paris, 2005, 286p.
- LASSERE Frédéric, *L'eau, enjeu mondial : Géopolitique du partage de l'eau*, Le Serpent à Plumes, Paris, 2003, 240p.
- SIRONNEAU Jacques, *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, Economica, Paris, 1996, 112 p.
- SIRONNEAU Jacques, *Le droit international de l'eau existe-t-il ? Evolution et Perspectives*. 2002.
- SYLVIE Fanchette, *Le delta du Niger (Nigéria) : rivalités de pouvoir, revendications territoriales et exploitation pétrolière ou les ferments de la violence*.

Articles de revues en français

- *Delta intérieur du fleuve Niger au Mali : Quand la crue fait la loi*, la revue en sciences de l'environnement, Vol 4, N°3, Mai 2003.
- *Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest*, la revue en sciences de l'environnement, Vol 5, N°1, Mai 2004.
- *Mettre un terme à la crise de l'eau et de l'assainissement* in Rapport de la Banque Mondiale, 2006.
- *Penurie d'eau, risque et vulnérabilité* in Rapport de la Banque Mondiale, 2006.
- MARC Laimé, *L'eau : un défi planétaire*.
- Le Figaro, *L'eau rapproche la Jordanie et la Syrie*, Février 2004.
- Ministère des Affaires étrangères, *Eaux continentales*, Troisième Forum mondial sur l'eau, Japon, mars 2003.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
I- CONSIDERATIONS GENERALES	3
1.1. Aperçu du fleuve	3
1.1.1. Caractéristiques du fleuve	3
1.1.2. Situation climatique	4
1.1.3. Situation hydro- pluviométrique	5
1.1.4. Potentialités du fleuve	6
1.2. Environnement institutionnel et juridique du fleuve	8
1.2.1. Institutions gouvernementales	8
1.2.2. Organisations et associations relatives au fleuve	8
1.2.3. Aspects juridiques relatifs au fleuve	9
II - ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DU FLEUVE NIGER	10
2.1. Pléthore d'activités liées à l'exploitation du fleuve	10
2.1.1. Agriculture	10
2.1.2. Elevage	11
2.1.3. Pêche	12
2.1.4. Navigation	12
2.1.5. Ressources minières	13
2.1.6. Industries	13
2.2. Dégradation continue du milieu	13
2.2.1. Prolifération des végétaux flottants	14
2.2.2. Pollutions diverses	14
2.2.3. Erosion éolienne et ensablement	15
2.2.4. Inondations	15
2.3. Absence d'enjeux communs au niveau des pays membres	16
2.3.1. Faiblesse de la structure de l'ABN	16
2.3.2. Insuffisance de projets de développement intégré	16
2.4. Tensions et conflits liés à l'exploitation du fleuve	19
2.4.1. Tensions internes	19
2.4.2. Conflits intercommunautaires	19
2.4.3. Différends régionaux	20
III- AMELIORATION DE LA GESTION DU FLEUVE NIGER	22

3.1. Rétrospectives	22
3.1.1. Acquis et réalisations de l'ABN	22
3.1.2. Programmes en cours	23
3.2. Débat sur l'avenir du fleuve Niger	24
3.2.1. Menaces et risques	24
3.2.2. Opportunités	25
3.2.3. Modèles de gestion de ressources en eau	25
3.3. Recommandations	26
3.3.1. Renforcement de la coopération régionale et internationale de l'ABN.	26
3.3.2. Mise en place de la bonne gouvernance	27
3.3.3. Lutte contre la pauvreté	28
CONCLUSION :	30
ANNEXES :	
Annexe 1 : Carte présentant le fleuve Niger et les pays membres de l'ABN.	31
Annexe 2 : Comparaison de la production hydrique du bassin Niger.	32
Annexe 3 : Sectorisation et aménagement du bassin Niger.	33
Annexe 4 : Effectif du cheptel dans les pays membres de l'ABN.	34
Annexe 5 : Barrages opérationnels dans les pays de l'ABN.	35
Annexe 6 : Prolifération des végétaux flottants et pollutions diverses.	36
Annexe 7 : Ensablement du lit du fleuve et érosion éolienne.	37
Annexe 8 : Liste des réalisations et des activités en cours au sein de l'ABN.	38
Annexe 9 : Principaux conflits en Afrique	39
Annexe 10 : Liste des partenaires possibles de l'ABN.	40
Annexe 11 : Liste des abréviations, sigles et acronymes.	41
BIBLIOGRAPHIE	42